



Département de l'Ardèche

Commune de
SAINT ALBAN-AURIOLLES
07120

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 10 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le dix février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

Date de convocation : Le 04/02/2021

Ouverture de la séance à : 18h00

Appel des membres du Conseil Municipal et constat du quorum avec 13 présents.

Monsieur le Maire proclame la validité de la séance.

Présents :

CLÉMENT Nicolas, le Maire, DAUTELLE Anne-Marie, LUCENAY Jean-Claude, BOICHUT Lison, CAROUGET Brigitte, PHILIPPEAU Patrick, BEAUMEL Cédric, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, VANESSE Carole, SEGRETO Lorraine, CHAILLET Marie-Françoise, DEVANCIARD Gilles, THIBON Max.

Pouvoir de vote reçu : Mme CAMBERLAIN Hélène à Mme Anne Marie DAUTELLE

Excusé : M. Claude BESSET

Le Conseil Municipal nomme le Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAROUGET

Approbation des procès-verbaux des : 28/05/2020, 10/06/2020, 03/07/2020, 10/07/2020,
30/07/2020, 05/10/2020, 25/11/2020

Monsieur le Maire présente à la signature les procès-verbaux concernant les conseils municipaux précédents.

M. Max Thibon signifie qu'il est difficile d'approuver les procès-verbaux de conseils municipaux ayant eu lieu il y a sept mois. Dans ces procès-verbaux, il y a des erreurs et parfois, la forme est un peu cavalière.

M. le Maire répond qu'il est possible de ne pas approuver les procès-verbaux.

M. Gilles Devancierd apporte également des critiques sur l'écriture dans certains procès-verbaux, affirmant que certains de ses propos ont été mal interprétés. Il cite une phrase dans le procès-verbal du 28/05/2020, au point 2.2.

Mme Anne Marie Dautelle se déclare en accord avec M. Gilles Devancierd sur le fait que la phrase est très mal tournée.

M. le Maire réitère sa réponse : il est possible de ne pas signer les procès-verbaux.

M. Max Thibon, Mme Marie Françoise Chaillet, M. Gilles Devancierard n'ont pas approuvé les procès verbaux.

Lecture de l'ordre du jour :

- 1 – Crise sanitaire : huis clos
- 2 – Finances : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- 3 – Foyer rural : Avenant au marché de travaux n° 2019-13001
- 4 – Travaux d'aménagement : cantine école Alphonse Daudet
- 5 – Mise en sécurité de l'école Alphonse Daudet
 - 5-1 : Validation du choix des entreprises
 - 5-2 : Demande de subvention au Département dans le cadre de l'appel à projets « PASS TERRITOIRE » 2021
- 6 – Extension des réseaux Quartier COURBIER
 - 6-1 : SEBA : signature de la convention pour l'extension de la desserte des parcelles C 700 et C 703 quartier COURBIER
 - 6-2 : SDE 07 : autorisation d'effectuer les travaux d'extension du réseau électrique BT en souterrain Parcelle C 700 – Poste COURBIER.
- 7 – SDE 07 : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.
- 8 – Société protectrice des animaux : renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis.
- 9 – Ressources humaines : convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC et RAFP par le CDG de l'Ardèche.
- 10 – Points divers :
 - . Vélos électriques : obtentions des subventions
 - . Achats de plantes pour embellissement.

1 – CRISE SANITAIRE : HUIS CLOS

M. le Maire demande la tenue de cette séance à huis clos afin de respecter les consignes sanitaires. Il fait allusion aux conseils municipaux d'Ornac et de Largentière touchés par la Covid.

M. Devancierard fait remarquer que les nouvelles mesures sanitaires préconisent une distance de deux mètres. Il aurait été bien de faire la tenue du conseil municipal dans les locaux de l'atelier-relais.

M. le Maire répond qu'il y a pensé mais ce n'est pas possible car il n'y a, pour le moment, pas de chauffage dans ces locaux.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

2 – FINANCES : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Hors remboursement du capital de la dette, les crédits d'investissement ouverts au budget 2020 sont de **1 073 447,83 €**.

En application des dispositions ci-dessus mentionnées, M. le Maire pourrait engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021, au maximum à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Il convient de ne pas intégrer dans le calcul les opérations terminées et non reconduites et de retenir la somme de : **254 719 €**.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

3 – **FOYER RURAL : Avenant au marché de travaux n° 2019-13001**

En ce qui concerne le Foyer Rural, M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un permis modificatif n° 2 a été déposé en juillet 2020 afin de régulariser les travaux entrepris jusqu'au 15 juin 2020. Il précise que celui-ci a fait l'objet :

- d'un avis défavorable de la commission d'arrondissement de Largentière contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
- d'un avis défavorable du Préfet de l'Ardèche,

pour motifs que les travaux envisagés ne prennent pas en compte **les règles de sécurité** qu'impliquent un tel bâtiment et étaient non conforme aux règles d'urbanisme.

M. le Maire précise qu'un permis modificatif n°3 a été déposé le 28/12/2020 afin de mettre en conformité ce projet.

De plus, afin de prendre en compte l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui conditionnait l'obtention de la subvention DETR préalablement obtenue, des modifications de toiture notamment ont donc été nécessaires modifiant ainsi le coût initial des travaux.

M. Rabier Patrick, Maître d'œuvre, à la demande de M. le Maire, propose donc un nouvel avenant financier qui prend en compte ces différents paramètres.

M. Max Thibon : est-il possible d'avoir le détail ?

M. le Maire : bien sûr

M. le Maire lit l'avenant ci-après :

LOTS	ENTREPRISES	Montants initiaux	Avenant	IMPUTATION DE L'AVENANT			Nouveau
				ABF	M. ouv	Aléas chantier	
Lot 1 – VRD DEMOLITION	Reynouard TP	61 617.84 €	7 371.20 €	0	7 371.20 €	0	68 989.04 €
Lot 2 – GROS OEUVRE	EHC	198 598.88 €	75 457.97 €	60 797.50 €	2 381.77 €	12 278.70 €	274 056.85 €
Lot 3-A - COUVERTURE	BROUCHIER	49 888.96 €	-20 337.80€	-2 0337.80 €	0	0	29 551.16 €
Lot 3-B - SERURRERIE	DURAND	11 919.18 €	1 600€	-400 €	1 200 €	0	13 519.18 €
Lot 4 - ALUMINIUM	LAURENT	27 677.00 €	-1 653€	0	-1 653 €	0	26 024.00 €
Lot 5 – PLATRERIE PEINTURE	DUPUIS	71 681.38 €	9 287.20€	2 450 €	6 837.20 €	0	80 968.58 €
Lot 6 – MENUISERIE BOIS	CHAZALON	37 879.00 €	-1 300€	0	-1 300 €	0	36 579.00 €
Lot 7 - CARRELAGE	CRG	28 958.00 €	-249€	0	-249 €	0	28 707.00 €
Lot 8 - ELECTRICITE	ARDECHE ELEC	63 440.00 €	0	0	0	0	63 440.00 €
Lot 9 – PLOMBERIE	FROID VANSEEN	27 082.00 €	-544€	0	-544 €	0	26 538.00 €
Lot 10 - CHAUFFAGE	FROID VANSEEN	50 293.00 €	0	0	0	0	50 293.00 €
TOTAL		629 033.24 €	69 632.57 €	43 309.70 €	14 044.17 €	12 278.70 €	698 665.81€

M. le Maire précise que le vote pour cet avenant est très important : il permet de finaliser un projet important pour le village.

Vote Pour : 11
Vote Contre : 2
Abstention : 1

Contre : M. Max Thibon, M. Gilles Devancierd
Abstention : Mme Marie Françoise Chaillet

4 – **TRAVAUX D'AMENAGEMENT : cantine de l'école Alphonse Daudet**

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il est envisagé de faire des travaux dans l'école Alphonse Daudet afin de permettre une réorganisation de la cantine scolaire. Il donne donc la parole à M.Philippeau Patrick, Conseiller aux Affaires Scolaires, pour présenter ce projet.

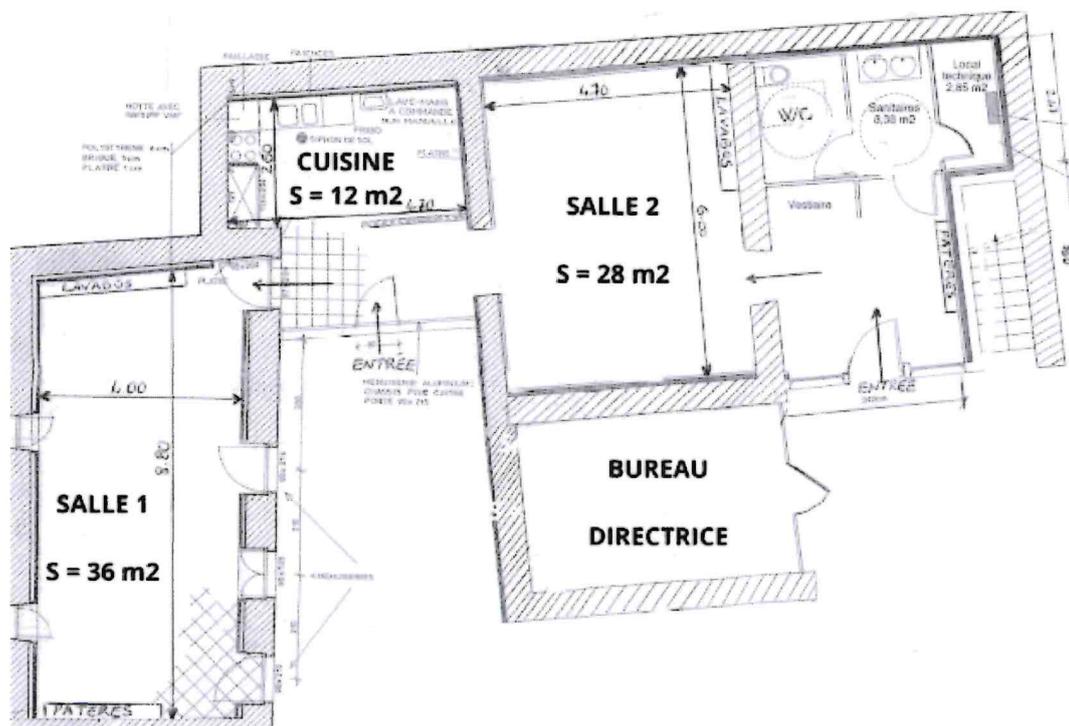
M. Philippeau montre un tableau montrant l'évolution du nombre d'élèves à l'école et à la cantine :

Année scolaire	Effectif scolarisé	Effectif moyen à la cantine	% moyen des élèves présents à la cantine
2018 – 2019	75	41	55 %
2019 – 2020	94	68	72 %
2020 – 2021	99	74	75 %

Les locaux actuels sont devenus trop exigus ; il y a des problèmes de bruits ; des problèmes de sécurité à emprunter la rue ; les protocoles sanitaires deviennent de plus en plus contraignants ; les conditions de travail du personnel sont de plus en plus compliquées.

M. Patrick Philippeau fait savoir que la commission « Ecole et Jeunesse » a beaucoup réfléchi pour trouver une solution. Il présente le plan d'une nouvelle cantine :

CANTINE SCOLAIRE



Il y a donc 2 salles à manger :

- Une salle 1 de 36 m² (actuellement salle de motricité et ancienne cantine) qui accueillera, en deux services, les CE1 et les CE2 puis les CM1 et les CM2. Cette salle n'est pas suffisamment grande pour accueillir, de manière satisfaisante, tous les élèves.
- D'où, la création, en face, d'une autre salle 2 à manger de 28 m² qui accueillera, en deux services, les TPS-PS-MS et les GS-CP.

Il est nécessaire de prévoir, pour la cantine, 4 adultes (2 adultes par salle) au lieu de 3 actuellement.

Des travaux sont prévus :

- Une ouverture entre la cuisine et la salle 2
- Salles 1 et 2, il est nécessaire de créer des points d'eau.

M. Max Thibon fait remarquer que cette salle de 28 m² est une salle borgne (pas de fenêtres)

M. Patrick Philippeau dit que la lumière entrera indirectement par les grandes portes. Sont prévus des détecteurs de CO₂ ; sont envisagés des purificateurs d'air.

M. Gilles Devancierd demande ce que va devenir le local qui sert actuellement de cantine

M. Patrick Philippeau dit qu'elle deviendra la salle de motricité puisque la salle de motricité actuelle va devenir une salle à manger.

M. Gilles Devancierd félicite M. Patrick Philippeau pour la clarté de l'exposé.

Vote Pour : 14

Vote Contre : 0

Abstention : 0

M. le Maire fait part des devis demandés aux entreprises de St-Alban-Auriolles (Entreprise RAUZY et entreprise MICHEL) pour effectuer les travaux nécessaires à cette nouvelle cantine :

- Le devis de l'entreprise RAUZY se monte à 3 600 € HT
- Le devis de l'entreprise MICHEL se monte à 4 169 € HT.

M. le Maire demande que le vote porte sur le devis de l'entreprise RAUZY qui est le moins disant et le plus rapidement disponible. Les travaux se font pendant les vacances de février.

M. Gilles Devanciard demande s'il sera possible de terminer les travaux avant la fin des vacances.

M. le Maire et M. Patrick Philippeau répondent que oui.

M. Patrick Philippeau précise qu'afin de limiter au maximum le coût de cette opération les travaux de plomberie, de carrelage et d'électricité sont réalisés par les services techniques de la commune.

Vote Pour : 14

Vote Contre : 0

Abstention : 0

5 – MISE EN SECURITE DE L'ECOLE ALPHONSE DAUDET

5 – 1 Validation du choix des entreprises

M. le Maire rappelle la nécessité de sécuriser la cour de l'école Alphonse Daudet. Ce projet a été abordé pendant le Conseil Municipal du 05/10/2020. M. le Maire donne la parole à M. Patrick Philippeau.

M. Patrick Philippeau, conseiller délégué aux affaires scolaires, expose le travail réalisé par la commission « Ecole et Jeunesse ».

M. Philippeau Patrick présente le projet qui consiste à édifier une clôture sur le mur existant en le surélevant aux endroits nécessaires afin d'harmoniser l'ouvrage. Il est proposé aux entreprises la construction et la pose de portails, portillons et brise vue en tôle acier avec découpe laser (motif à définir).

Il présente un tableau comparatif des devis de 4 entreprises contactées :

	Métallerie Fabre Joris	Métal service	R. Forge	Brugière Soudures
Lieu	Beaulieu	Berrias	Joyeuse	La Chapelle s/Aubenas
Prix H.T.	22 940,00 € le 03/09/20 + 12,8 % *25 880,00 € le 19/01/21	31 003,00 € le 28/09/20 + 15,5 % *35 011,00 € le 27/01/21	33 330,00 € le 30/10/20 + 15,5% estimation 38 496,00 € estimation	27 300,00 € le 23/10/20 + 15,5% estimation 31 531,00 € estimation
TVA 20%	4 588,00 € le 03/09/20 *5 176,00 € le 19/01/21	6 200,00 € le 28/09/20 *7 002,00 € le 27/01/21	6 666,00 € le 30/10/20 7 699,00 € estimation	5 460,00 € le 23/10/20 6 306,00 € estimation
Prix TTC	27 528,00 € le 03/09/20 *31 056,00 € le 19/01/21	37 203,00 € le 28/09/20 *42 013,20 € le 27/01/21	39 996,00 € le 30/10/20 46 195,00 € estimation	32 760,00 € le 23/10/20 37 837,00 € estimation

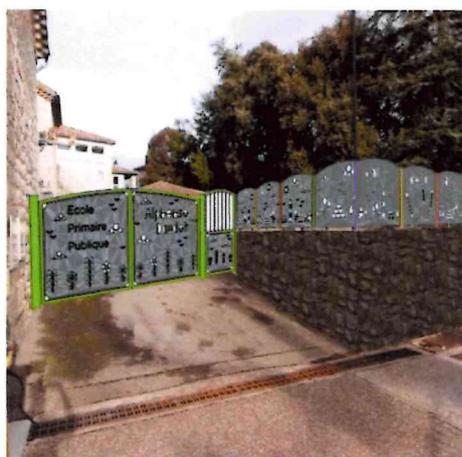
M. Patrick Philippeau fait remarquer que les devis (réalisés il y a quelques mois) ont augmenté de 13 à 15 % à cause de la fluctuation du prix de l'acier. Ces devis ont tous été réalisés sur l'idée de grandes plaques d'acier percées de motifs. En ce qui concerne les entreprises « R. FORGE » et « BRUGIERES SOUDURES », M. Patrick Philippeau dit avoir fait une projection de l'augmentation du coût parce que ces entreprises ne répondaient plus à ses sollicitations.

La commission propose à l'assemblée de retenir l'entreprise « METAL SERVICE », qui n'est pas la moins-disante mais qui propose un projet complet répondant au cahier des charges.

Mme Marie Françoise Chaillet demande à voir le détail du devis proposé par « Métal Service ».

M. Patrick Philippeau met la diapositive du devis au tableau. Répondant à une question posée, il fait savoir que le temps estimatif pour la réalisation des travaux est de 10 jours. Que ce sont les agents communaux qui prépareront le chantier.

M. Patrick Philippeau montre, en diapositives, le projet appliqué sur site :



M. Patrick Philippeau : la couleur des clôtures sera plus claire, couleur « taupe »

M. le Maire : le portail principal de l'école a été reculé de telle manière que la boîte électrique soit hors de l'école.

Mme Marie Françoise Chaillet : la hauteur du mur de l'école vu de la place de la mairie est très impressionnante.

M. Patrick Philippeau : c'est exact ; c'est dû à la différence de niveau entre la cour de l'école et la place de la mairie.

M. le Maire : peut-être sera-t-il possible de mettre à cet endroit (au pied du mur côté place de la mairie) un abri pour les vélos.

M. le Maire : l'architecte des Bâtiments de France a conseillé pour les motifs et les couleurs.

M. Gilles Devancierd : la canicule qui a lieu parfois au mois de juin risque d'être difficile à supporter dans la cour de l'école.

M. Gilles Devancierd félicite M. Patrick Philippeau pour la présentation du projet.

M. le Maire propose de mettre au vote le projet de l'entreprise « METAL SERVICE » :

Vote Pour : 10
Vote Contre : 0
Abstentions : 4

Abstentions : M. M. Thibon, Mme M.F. Chaillet , M. G. Devanciard, Mme B. Carouget

M. le Maire fait remarquer que, pour pouvoir demander les subventions, il est nécessaire de mettre au vote le devis de l'entreprise METAL SERVICE.

M. Patrick Philippeau demande au groupe de l'opposition s'ils souhaitent voir les autres devis.
Le groupe de l'opposition fait savoir que ce n'est pas nécessaire.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

5 – 2 : Demande de subvention au département dans le cadre de l'appel à projet « PASS TERRITOIRE»

M. le Maire fait savoir qu'il ambitionne 80% de subvention pour financer le projet de sécurisation de l'école « Alphonse Daudet » : 10 % par le Pass Territoire, 30 % par le DETR, 40 % par la Région.
Il est nécessaire de mettre au vote la demande de subvention après du PASS TERRITOIRE, ce qui n'a pas été fait durant le Conseil Municipal du 05/10/2020.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

6 – EXTENSION DES RESEAUX : Quartier COURBIER

6 – 1 SEBA : signature de la convention pour l'extension de la desserte des parcelles C 700 et C 703, quartier COURBIER

M. le Maire informe :

Il est nécessaire de mettre au vote la signature de la convention avec le SEBA pour l'extension de la desserte des parcelles C 700 et C 703, Il s'agit du permis de construire de deux particuliers.
La participation de la commune au coût de ces travaux est de 7 000 € HT. Ce montant sera partagé entre les deux pétitionnaires.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

6 – 2 SDE 07 : autorisation d'effectuer les travaux d'extension du réseau électrique BT en souterrain Parcelle C 700 – Poste Courbier

M. le Maire fait part d'une étude réalisée par le SDE 07 dans le cadre d'une demande d'instruction de permis de construire concernant la parcelle C 700 - Quartier COURBIER. Le SDE 07 indique que le réseau basse tension étant inexistant au droit de la parcelle, il y a lieu de réaliser une extension en souterrain. Le coût de ces travaux s'élèverait à 21 205.25 € TTC avec à la charge de la commune 25% du montant HT à savoir : 4 417.76 € payable au SDE 07 sur 10 ans. Ce coût sera répercuté sur le pétitionnaire.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

7 – SDE 07 : Adhésion à un regroupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marché subséquents

M. le maire explique que, pour les consommateurs soumis au Code de la commande publique, il est, maintenant nécessaire de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité avant de signer un marché avec le fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Il propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à la nouvelle réglementation de vente d'électricité.

Cette adhésion de la commune correspondant à une consommation de 282896 KWh (la commune de Saint Alban Auriolles est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements), aurait un coût de 300 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0,20 € par MWh qui pourrait correspondre à 57 € concernant la commune.

Au total, le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 serait de 357 €/an.

M. le maire demande l'autorisation, pour la commune, d'adhérer à ce groupement et l'autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marché subséquents.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

8- SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX : renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que St-Alban-Auriolles est confrontée à une population de chats errants sans cesse grandissante. On se doit de trouver les moyens de limiter cette population en maîtrisant leur prolifération.

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle convention doit être signée avec un cabinet vétérinaire pour entamer cette campagne de stérilisation.

En renouvelant la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation « 30 millions d'amis » qui subventionne à hauteur de 50 % la dépense des stérilisations de chats errants, on ramène le coût de la stérilisation, pour la commune, en 2021, à un montant de 525,00 € pour 15 chats.

Vote Pour : 14
Vote Contre : 0
Abstention : 0

9- RESSOURCES HUMAINES : Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL et d'information IRCANTEC et RAFP par le CDG de l'Ardèche

Monsieur le Maire rappelle que notre commune adhère depuis plusieurs années à une convention avec le Centre De Gestion de l'Ardèche (CDG07). Cette convention est relative à l'assistance administrative apportée par la CDG07 quant à l'établissement des dossiers de retraites des employés communaux : dossiers CNRACL (pour les fonctionnaires), et d'information IRCANTEC (pour les non fonctionnaires) et RAFP . Dans le cadre de cette convention, le CDG07 assure une mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers CNRACL. La nouvelle convention sera établie pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022.

M. le Maire précise qu'en ce qui concerne les tarifs, on paie à l'acte : si on ne demande rien, on ne paie rien.

Vote Pour : 14

Vote Contre : 0

Abstention : 0

10 – POINTS DIVERS

Vélos électriques : obtention des subventions

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les vélos électriques ont un coût de 22 268 €.

Il fait savoir que la commune a reçu deux subventions :

- Une subvention de l'Etat de 6 216 €.
- Une subvention départementale de 4 290 €.

Achats de plantes pour embellissement

M. le Maire nous rappelle que la commune de St-Alban-Auriolles a eu l'opportunité d'avoir beaucoup de terre. C'est la raison pour laquelle émergent des merlons à différents endroits de la commune : au PAV (Point d'Apport Volontaire) d'Auriolles, au City Park (permettant d'assurer une sécurité pour les enfants), à l'entrée du parking face au cimetière.

M. le Maire informe que pour l'embellissement des merlons deux devis concernant l'achat de plantes ont été demandés.

Un devis se monte à 4 760 €.

Un second devis se monte à :

1 025 € HT pour l'achat des plantes

1 200 € HT pour le paillage.

Le deuxième devis a été choisi.

=====

M. le Maire demande si quelqu'un a des questions.

M. Max Thibon rappelle que, lors du conseil municipal précédent, l'engagement de modifier certains éléments du règlement intérieur avait été pris. Il n'avait pas vu de modifications au règlement intérieur depuis lors.

M. le Maire dit qu'il va remettre son nez dans le règlement intérieur et que si les modifications n'ont pas été apportées, ce sera fait.

M. Patrick Philippeau fait remarquer qu'à l'article 10 une phrase est répétée.

M. le Maire présente ses excuses et fait savoir que les rectifications auront lieu.

Fin du Conseil Municipal : l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 18.